



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté  
Égalité  
Fraternité



I-CAD  
Identification des carnivores domestiques

## Propriétaires, futurs acquéreurs d'un chien ou d'un chat, pensez à :



**Vérifier qu'il est identifié**  
au moment de son acquisition/adoption.



**Effectuer les démarches obligatoires**  
avant de vendre/donner votre animal.



**Actualiser régulièrement vos informations**  
dans le Fichier National I-CAD notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.



**Disposer d'un passeport à jour**  
délivré par votre vétérinaire pour voyager.



**Déclarer la situation de votre animal**  
dans le Fichier National I-CAD, lorsqu'il est perdu, retrouvé ou décédé.



**Déclarer tous vos changements administratifs**  
auprès du fichier National I-CAD pour anticiper et éviter les confusions.

Au-delà d'être obligatoire, seule l'identification prouve  
le lien entre votre animal et vous.

**Pour les protéger,  
faites-les identifier**

DU 07 AU 13 JUIN



SEMAINE NATIONALE DE  
L'IDENTIFICATION

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [identifier-mon-animal.fr](http://identifier-mon-animal.fr) ou parlez-en à votre vétérinaire.